



SICED BRESSE NORD - SERVICE DECHETS

TARIFS 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D51-DE

SLOW

Annexe Délibération n° 2023-51 du 7 décembre 2023

Désignations	Tarifs
COLLECTE DES DECHETS EN DECHETERIES	
Communes non adhérentes Forfait annuel de redevance spéciale pour les communes du SIRTOM de Chagny autorisées à accéder aux déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse et Pierre-de-Bresse - par habitant	24,00
Professionnels conventionnés installés sur le territoire du SICED Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	Gratuite 15,00
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00
Professionnels conventionnés installés hors du territoire du SICED Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	Gratuite 15,00
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	32,00
Particuliers Dépôt des 2 premiers m ³ pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries	Gratuit
Dépôt des 3 ^{ème} /4 ^{ème} /5 ^{ème} m ³ (dans la limite de 5 m ³ maximum autorisés) pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique en mélange - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00

Ont signé les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Président : Julien SANDREY

